

Communauté de Communes de l'Oise Picarde

Risques naturels, risques industriels, défense incendie et sécurité routière doivent être au cœur des préoccupations des auteurs des documents d'urbanisme à qui il appartient de fixer les conditions d'un développement de l'urbanisation assurant la protection des personnes et des biens.

Le risque majeur est la possibilité d'un événement naturel ou créé par l'action de l'homme, dont les effets peuvent mettre en jeu la vie d'un grand nombre de personnes, occasionner des dommages importants et dépasser les capacités de réaction de notre société.

Un risque majeur est caractérisé par sa faible fréquence et par son énorme gravité. Son existence est liée à deux facteurs :

- ✓ d'une part à la présence d'un événement, qui est la manifestation d'un phénomène naturel ou anthropique ;
- ✓ d'autre part à l'existence d'enjeux, qui représentent

l'ensemble des personnes et des biens (ayant une valeur monétaire ou non) pouvant être affectés par ce phénomène.

Concrètement, l'élaboration du plan local d'urbanisme doit être l'occasion :

- ✓ d'améliorer la connaissance du risque en compléments des études réalisées par l'État ;
- ✓ de procéder à un état des lieux de la défense incendie sur la commune ;
- ✓ de procéder à un diagnostic sécurité routière ;
- ✓ d'informer la population ;
- ✓ de fixer, à travers le zonage et le règlement du plan local d'urbanisme, des règles de construction interdisant l'augmentation des enjeux dans les zones à risque ;
- ✓ de programmer la réalisation d'équipements ou d'aménagements ayant pour objet de diminuer la vulnérabilité des zones exposées.

L'ensemble des informations issues du site Géorisques du Ministère de la Transition Écologique et Solidaire concernant le périmètre d'étude de la Communauté de Communes de l'Oise Picarde (CCOP) est consultable à l'adresse suivante : [lien vers Géorisques](#).

Les Risques Naturels

Différentes études ont été réalisées concernant les risques naturels dans le département de l'Oise, celles-ci sont accessibles sur le [site de la Préfecture de l'Oise](#).

Les cartographies concernant les risques naturels sont consultables dans l'atlas des risques naturels majeurs disponible sur Internet à l'adresse suivante : [lien vers la cartothèque du site de la Préfecture de l'Oise](#) et pour ce qui a trait au retrait-gonflement des argiles, ainsi qu'à la présence de cavités, à l'adresse suivante : [lien vers la cartothèque du site de la Préfecture de l'Oise - inventaire des cavités et mouvements de terrain associés](#).

Plans de Prévention des Risques Naturels

Le périmètre d'étude de la CCOP est concerné par un Plan de Prévention des Risques naturels Mouvements de Terrain (PPRMT) :

- le PPRMT d'Esquennoy, approuvé le 28 décembre 2007 par la commune d'Esquennoy : [lien vers le PPRMT d'Esquennoy](#).

Catastrophes naturelles

Les données ci-dessous sont extraites du site Géorisques :

Communes	Type de catastrophes naturelles	Arrêté du	Parution au JO
Bacouël	Inondations et coulées de boue	02/10/1985	18/10/1985
	Inondations et coulées de boue	22/10/1998	13/11/1998
	Inondations par remontées de nappe phréatique	27/04/2001	28/04/2001
	Inondations par remontées de nappe phréatique	29/05/2001	14/06/2001
	Inondations et coulées de boue	14/08/2009	20/08/2009
	Inondations et coulées de boue	28/11/2011	01/12/2011
Blancfossé	Inondations et coulées de boue	14/08/2009	20/08/2009
Breteuil	Inondations et coulées de boue	24/12/1992	16/01/1993
	Inondations par remontées de nappe phréatique	29/08/2001	26/09/2001
	Mouvements de terrain	29/08/2001	26/09/2001
Catheux	Inondations par remontées de nappe phréatique	29/08/2001	26/09/2001
Chepoix	Inondations et coulées de boue	27/01/1987	14/02/1987
	Inondations par remontées de nappe phréatique	29/08/2001	26/09/2001
Croissy-sur-Celle	Inondations par remontées de nappe phréatique	29/10/2002	10/11/2002
Esquennoy	Mouvements de terrain	11/01/2005	15/01/2005
Fléchy	Mouvements de terrain	23/01/2002	09/02/2002
Fontaine-Bonneleau	Inondations par remontées de nappe phréatique	29/10/2002	10/11/2002
Froissy	Inondations et coulées de boue	11/09/2008	16/09/2008
	Inondations et coulées de boue	09/07/2018	27/07/2018
Mory-Montcruix	Inondations par remontées de nappe phréatique	29/08/2001	26/09/2001
Noyers-Saint-Martin	Inondations et coulées de boue	14/08/2009	20/08/2009
Oroër	Inondations et coulées de boue	02/10/1985	18/10/1985
Ourcel-Maison	Inondations et coulées de boue	02/10/1985	18/10/1985
	Inondations et coulées de boue	24/12/1992	16/01/1993
Puits-la-Vallée	Inondations et coulées de boue	02/10/1985	18/10/1985
Reuil-sur-Brèche	Inondations et coulées de boue	24/12/1992	16/01/1993
Rocquencourt	Inondations et coulées de boue	22/10/1998	13/11/1998
	Inondations et coulées de boue	28/11/2011	01/12/2011
Rouvroy-les-Merles	Inondations par remontées de nappe phréatique	29/05/2001	14/06/2001
Sainte-Eusoye	Inondations et coulées de boue	28/09/1993	10/10/1993
	Inondations et coulées de boue	14/08/2009	20/08/2009
Tartigny	Inondations par remontées de nappe phréatique	29/08/2001	26/09/2001
Troussencourt	Inondations et coulées de boue	28/09/1993	10/10/1993
Vendeuil-Caply	Inondations par remontées de nappe phréatique	29/05/2001	14/06/2001
	Inondations et coulées de boue	09/07/2018	27/07/2018

Exception faite de l'arrêté de catastrophe naturelle pour inondations, coulées de boue et mouvements de terrain du 29 décembre 1999 (*tempête de décembre 1999*), les communes d'Abbeville-Saint-Lucien, Ansauvillers, Beauvoir, Bonneuil-les-Eaux, Bonvillers, Broyes, Bucamps, Campremy, Choqueuse-lès-Bénards, Conteville, Cormeilles, le Crocq, Doméliers, le Gallet, Gouy-les-Groseillers, Hardivillers, la Hérelle, Maisoncelle-Tuilerie, le Mesnil-Saint-Firmin, Montreuil-sur-Brèche, la Neuville-Saint-Pierre, Noirémont, Paillart, Plainville, le Quesnel-Aubry, Saint-André-Farivillers, Sérévillers, Thieux, Viefvillers et Villers-Vicomte ne sont concernées par aucun arrêté de catastrophe naturelle.

Inondation

Les informations relatives aux inondations sont consultables sur le site Internet du Ministère de la Transition Écologique et Solidaire (*MTES*) : [lien vers le site du MTES - prévention des risques](#) et sur le site de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie (*DRIEE*) d'Île-de-France : [lien vers le site de la DRIEE d'Île-de-France](#).

Directive Inondations :

Face au bilan catastrophique des inondations en Europe au cours des dernières décennies, la Commission Européenne s'est mobilisée en adoptant en 2007 la directive 2007/60/CE relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation, dite « Directive Inondations ».

Stratégie Nationale de Gestion des Risques d'Inondation (SNGRI) :

Sur notre territoire, l'État a repris les objectifs de cette directive dans la Loi portant Engagement National pour l'Environnement (*LENE*) du 12 juillet 2010 (*dite « loi Grenelle II »*) et a choisi d'encadrer la mise en œuvre de cette directive par une Stratégie Nationale de Gestion des Risques d'Inondation (*SNGRI*), fondée sur des valeurs de responsabilité, de solidarité et de proportionnalité. Elle a été arrêtée le 07 octobre 2014 par les Ministres de l'Écologie, de l'Intérieur, de l'Agriculture et du Logement.

La stratégie nationale fixe trois grands objectifs :

- augmenter la sécurité des populations ;
- réduire le coût des dommages ;
- raccourcir fortement le délai de retour à la normale des territoires sinistrés.

Évaluation Préliminaire des Risques Inondation (EPRI) :

Première étape de la Directive Inondation, cette évaluation donne une photographie homogène de chaque bassin hydrographiques afin d'identifier les enjeux de différentes natures (*personnes, biens, activités, etc*) en zone potentiellement inondable. La première édition s'est achevée en décembre 2011 et sera révisée d'ici décembre 2018.

Elle renseigne sur les inondations du passé et sur le risque actuel :

- l'impact des inondations historiques au travers de quelques événements représentatifs ;
- l'exposition actuelle des enjeux aux événements majeurs : pour ce faire, les enjeux (*population, emplois, bâti, etc*) présents dans une enveloppe approchée des événements extrêmes sont comptabilisés et représentés sur des cartes.

La majorité des communes de la CCOP, soit 40 communes, fait partie du bassin Artois-Picardie dont l'EPRI a été arrêté le 22 décembre 2011 et complété par un *addendum* en octobre 2018 par le Préfet du Nord-Pas-de-Calais, coordinateur de bassin. Il s'applique sur les communes de : Bacouël, Beauvoir, Blancfossé, Bonneuil-les-Eaux, Bonvillers, Breteuil, Broyes, Campremy, Catheux, Chepoix, Choqueuse-lès-Bénards, Conteville, Cormeilles, le Crocq, Croissy-sur-Celle, Doméliers, Esquennoy, Fléchy, Fontaine-Bonneleau, le Gallet, Gouy-les-Groseillers, Hardivillers, la Hérelle, Maisoncelle-Tuilerie, le Mesnil-Saint-Firmin, Mory-Montcruix, Ourcel-Maison, Paillart, Plainville, Puits-la-Vallée, Rocquencourt, Rouvroy-les-Merles, Saint-André-Farivillers, Sainte-Eusoye, Sérévillers, Tartigny, Troussencourt, Vendeuil-Caply, Viefvillers, Villers-Vicomte.

Le périmètre d'étude, soit 12 communes, fait également partie du bassin Seine-Normandie dont l'EPRI a été arrêté le 20 décembre 2011 par le Préfet d'Île-de-France, coordinateur de bassin. Il concerne les communes de : Abbeville-Saint-Lucien, Ansauvillers, Bucamps, Froissy, Montreuil-sur-Brèche, la Neuville-Saint-Pierre, Noirémont, Noyers-Saint-Martin, Oroër, le Quesnel-Aubry, Reuil-sur-Brèche, Thieux.

Plans de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) :

Le Plan de Gestion du Risque Inondation (PGRI) est au cœur de la mise en œuvre de la Directive Inondation. Cet outil stratégique définit à l'échelle de chaque grand bassin (*district hydrographique*) les priorités en matière de gestion du risque d'inondation. Dans le cadre de la Directive Inondations et en déclinaison de la SNGRI, un PGRI a été élaboré sur chaque district sous l'autorité du préfet coordinateur de bassin en lien avec les parties prenantes.

Ce plan traite de l'ensemble des aspects de la gestion des inondations :

- la prévention des inondations au regard de la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau ;
- la surveillance, la prévision et l'information sur les phénomènes d'inondation ;
- l'information préventive, l'éducation, la résilience et la conscience du risque.

Il vise ainsi à intégrer la prise en compte et la gestion du risque d'inondation dans toutes les politiques du territoire.

Les 13 PGRI français ont été approuvés et publiés au journal officiel n° 0296 du 22 décembre 2015 entrés en vigueur au lendemain de leur publication seront mis à jour tous les 6 ans dans un cycle d'amélioration continue voulu par la « Directive Inondations ».

Le PGRI 2016-2021 du bassin Artois-Picardie a été approuvé le 19 novembre 2015 : [arrêté du 19 novembre 2015 portant approbation du PGRI Artois-Picardie](#).

Le PGRI 2016-2021 du bassin Seine-Normandie a été approuvé le 07 décembre 2015 : [arrêté du 07 décembre 2015 portant approbation du PGRI Seine-Normandie](#).

Territoires à Risque important d'Inondation (TRI) :

Un Territoire à Risque important d'Inondation (TRI) est un territoire qui concentre de forts enjeux et qui est exposé à un aléa provoquant des inondations (*submersion marine, débordement fluvial, ruissellement, remontée de nappe*). Dans ce territoire, les enjeux potentiellement exposés aux inondations les plus importants sont essentiellement des enjeux humains et économiques : [lien vers le site de la DRIEE d'Île-de-France](#) et [lien vers le site du Ministère de la Transition Écologique et Solidaire – TRI](#).

L'arrêté du 06 novembre 2012, établissant la liste des territoires dans lesquels il existe un risque d'inondation important ayant des conséquences de portée nationale et l'arrêté du 27 novembre 2012, fixant la liste des Territoires à Risque Important d'Inondation du Bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands sont disponibles sur le [site de la Préfecture de l'Oise](#).

Aucune commune, présente dans le périmètre d'étude de la CCOP, n'est concernée un TRI.

Il existe une note de cadrage (*mai 2018*) concernant « la vulnérabilité des territoires aux inondations », établie à l'échelle du bassin Seine-Normandie : [lien vers le site de la DRIEE d'Île-de-France](#).

Stratégies Locales de Gestion des Risques d'Inondation (SLGRI) :

Les Stratégies Locales de Gestion des Risques d'Inondation (SLGRI) sont élaborées sur les TRI. Elles s'inscrivent dans le cadre fixé par la SNGRI présentés le 10 juillet 2014 et les PGRI élaborés à l'échelle des grands bassins hydrographiques : [lien vers le site du Ministère de la Transition Écologique et Solidaire](#). L'arrêté fixant la liste des stratégies locales à élaborer pour les TRI du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands a été signé le 08 décembre 2014.

Les stratégies locales doivent comporter :

- la synthèse de l'EPRI dans son périmètre ;
- les cartes des surfaces inondables et les cartes des risques d'inondation pour le TRI inclus dans son périmètre ;
- les objectifs fixés par le PGRI pour les TRI inclus dans son périmètre.

Pour le bassin Artois-Picardie ([lien vers le site de la DREAL des Hauts-de-France](#)), ces objectifs ont été déclinés comme suit :

- prévention des inondations ;
- surveillance, prévision et information sur les phénomènes d'inondation ;
- réduction de la vulnérabilité des territoires face au risque d'inondation ;
- information préventive, éducation, résilience et conscience du risque.

Pour le bassin Seine-Normandie ([lien vers le site de la DRIEE d'Île-de-France](#)), ces objectifs ont été déclinés comme suit :

- réduire la vulnérabilité des territoires ;
- agir sur l'aléa pour réduire le coût des dommages ;
- raccourcir fortement le délai de retour à la normale des territoires sinistrés ;
- mobiliser tous les acteurs via le maintien et le développement de la culture du risque.

Programme d'Action et de Prévention des Inondations (PAPI) :

Les PAPI ont pour objet de promouvoir une gestion intégrée des risques d'inondation en vue de réduire leurs conséquences dommageables sur la santé humaine, les biens, les activités économiques et l'environnement. Le dispositif PAPI permet la mise en œuvre d'une politique globale, pensée à l'échelle du bassin de risque.

Le périmètre d'étude de la CCOP, soit les communes faisant partie du bassin Artois-Picardie, est concerné par le PAPI de « la Vallée de la Somme ». Il s'applique sur les communes de : Bacouël, Beauvoir, Blancfossé, Bonneuil-les-Eaux, Bonvillers, Breteuil, Broyes, Campremy, Catheux, Chepoix, Choqueuse-lès-Bénards, Conteville, Cormeilles, le Crocq, Croissy-sur-Celle, Doméliers, Esquennoy, Fléchy, Fontaine-Bonneleau, le Gallet, Gouy-les-Groseillers, Hardivillers, la Hérelle, Maisoncelle-Tuilerie, le Mesnil-Saint-Firmin, Mory-Montcru, Ourcel-Maison, Paillart, Plainville, Puits-la-Vallée, Rocquencourt, Rouvroy-les-Merles, Saint-André-Farivillers, Sainte-Eusoye, Sérévillers, Tartigny, Troussencourt, Vendeuil-Caply, Viefvillers, Villers-Vicomte.

PAPI	Aléas de risques	Labellisation
Vallée de la Somme	Inondation par remontées de nappes naturelles Inondation par ruissellement et coulées de boue Inondation par crue à débordement lent de cours d'eau	09/07/2015

Cavités souterraines et mouvement de terrain

Le Bureau de Recherche Géologiques et Miniers (*BRGM*) a réalisé en octobre 2011 un inventaire des [cavités souterraines](#) du département de l'Oise.

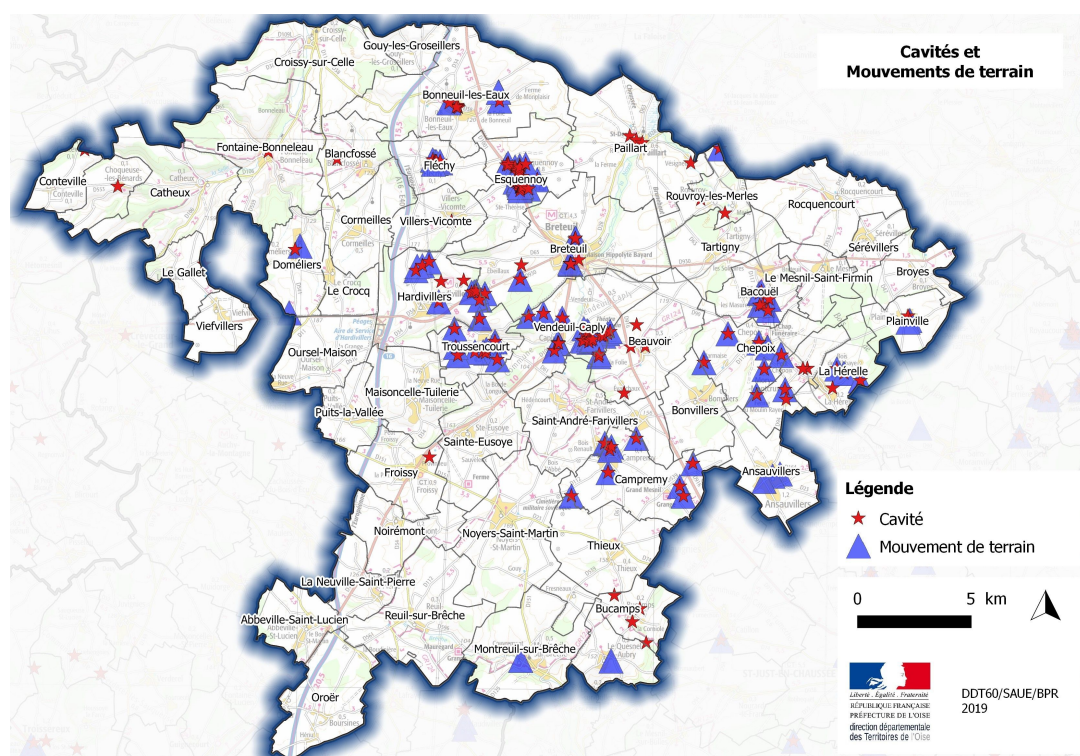
Communes	Nombre de cavités	Liens	Nombre de mouvements de terrain	Liens
Ansauvillers	/	/	4	11900811 52002949 52002950 52002951
Bacouël	6	PICA0014879 PICA0014880 PICA0014881 PICA0014882 PICA0014887 PICA0014888	6	52002953 52002954 52002955 52002956 52002957 52002958
Beauvoir	6	PICA0014990 PICA0014991 PICA0016636 PICA0016637 PICA0016638 PICA0016639	2	52002959 52002960
Blancfossé	3	PICA0015000	1	11900227
Bonneuil-les-Eaux	6	PICA0015028 PICA0015029 PICA0015030 PICA0015031 PICA0015032 PICA0015033	6	52002961 52002962 52002963 52002964 52002965 53000206
Breteuil	9	PICA0015041 PICA0015042 PICA0015043 PICA0015044 PICA0015045 PICA0015046 PICA0015047 PICA0016586 PICA0016965	9	52002966 52002967 52002968 52002969 52002970 52002971 52002972 52002973 11900409
Bucamps	4	PICA0016614 PICA0016615	/	/

Communes	Nombre de cavités	Liens	Nombre de mouvements de terrain	Liens
Bucamps		PICAW0016616 PICAW0016617	/	/
Campremy	8	PICAW0015066 PICAW0015067 PICAW0015068 PICAW0015069 PICAW0015070 PICAW0015071 PICAW0015072 PICAW0015073	8	52002976 52002977 52002978 52002979 52002980 52002981 52002982 52002983
Catheux	/	/	4	11900205 11900206 11900207 11900208
Chepoix	5	PICAW0015185 PICAW0015186 PICAW0015187 PICAW0015188 PICAW0015189	8	52002986 52002987 52002988 52002989 52002990 52002991 52002992 52002993
Choqueuse-lès-Bénards	1	PICAW0015211	/	/
Doméliers	1	PICAW0015372	2	11900100 11900101
Esquennoy	42	PICAW0015406 PICAW0015407 PICAW0015408 PICAW0015409 PICAW0015410 PICAW0015411 PICAW0015412 PICAW0015413 PICAW0015414 PICAW0015415 PICAW0015416 PICAW0015417 PICAW0015418 PICAW0015419 PICAW0015420 PICAW0015421 PICAW0015422 PICAW0015423 PICAW0015424 PICAW0015425 PICAW0015426 PICAW0015436 PICAW0015438 PICAW0015439 PICAW0015440 PICAW0015441 PICAW0015442 PICAW0015443 PICAW0015444 PICAW0015446 PICAW0015447 PICAW0015448 PICAW0015449 PICAW0015450 PICAW0015451 PICAW0015452	47	52003083 52003084 52003085 52003086 52003087 52003088 52003089 52003090 52003091 52003092 52003093 52003094 52003095 52003096 52003097 52003098 53000557 53000558 53000559 53000560 53000561 53000562 53000563 53000564 53000565 53000566 53000567 53000568 53000569 53000570 53000571 53000572 53000573 53000574 53000575 53000576

Communes	Nombre de cavités	Liens	Nombre de mouvements de terrain	Liens
Esquennoy		PICA0015454 PICA0015455 PICA0015456 PICA0015457 PICA0015458 PICA0015459		53000577 53000578 53000579 53000580 53000581 53000582 53000583 53000584 53000585 53000586 53000587
Fléchy	7	PICA0015469 PICA0015470 PICA0015471 PICA0015472 PICA0015473 PICA0015474 PICA0015475	12	52003104 52003105 52003106 52003107 52003108 52003109 52003110 52003111 52003112 52003113 52003114 53000638
Fontaine-Bonneleau	1	PICA0015477	/	/
Hardivillers	9	PICA0015683 PICA0015684 PICA0015685 PICA0015688 PICA0015689 PICA0015691 PICA0015692 PICA0016802 PICA0016803	9	52003125 52003126 52003127 52003128 52003129 52003130 52003131 52003132 53000716
La Hérelle	4	PICA0015580 PICA0015583 PICA0015584 PICA0016966	3	52003133 52003134 52003135
Le Quesnel-Aubry	/	/	1	52003221
Montreuil-sur-Brèche	/	/	1	53000937
Mory-Montcrux	5	PICA0015913 PICA0015914 PICA0016650 PICA0016651 PICA0016652	2	52003267 52003268
Paillart	4	PICA0016659 PICA0016660 PICA0016661 PICA0016662	/	/
Plainville	2	PICA0016020 PICA0016021	2	52003294 53001016
Rouvroy-les-Merles	3	PICA0016062 PICA0016570 PICA0017381	1	53001084
Saint-André-Farivillers	1	PICA0016093	1	52003310
Troussencourt	10	PICA0016443 PICA0016444 PICA0016445	10	52003455 52003456 52003457

Communes	Nombre de cavités	Liens	Nombre de mouvements de terrain	Liens
Troussencourt		PICAW0016446 PICAW0016448 PICAW0016449 PICAW0016450 PICAW0016451 PICAW0016452 PICAW0016453		52003458 52003459 52003460 52003461 52003462 52003463 52003464
Vendeuil-Caply	20	PICAW0016465 PICAW0016466 PICAW0016467 PICAW0016468 PICAW0016469 PICAW0016470 PICAW0016471 PICAW0016473 PICAW0016475 PICAW0016476 PICAW0016477 PICAW0016478 PICAW0016480 PICAW0016481 PICAW0016482 PICAW0016483 PICAW0016484 PICAW0016485 PICAW0016486 PICAW0016487	20	52003465 52003466 52003467 52003468 52003469 52003470 52003471 52003472 52003473 52003474 52003475 52003476 52003477 52003478 52003479 52003480 52003481 52003482 52003483 52003484

Les communes d'Abbeville-Saint-Lucien, Bonvilliers, Broys, Conteville, Cormeilles, le Crocq, Croissy-sur-Celle, Froissy, le Gallet, Gouy-les-Groseillers, Maisoncelle-Tuilerie, le Mesnil-Saint-Firmin, la Neuville-Saint-Pierre, Noirémont, Noyers-Saint-Martin, Oroër, Ourcel-Maison, Puits-la-Vallée, Reuil-sur-Brèche, Rocquencourt, Sainte-Eusoye, Sérévillers, Tartigny, Thieux, Viefvillers et Villers-Vicomte ne sont concernées par aucune cavité souterraine ou mouvement de terrain.



Coulées de boue et remontées de nappe

Les coulées de boue :

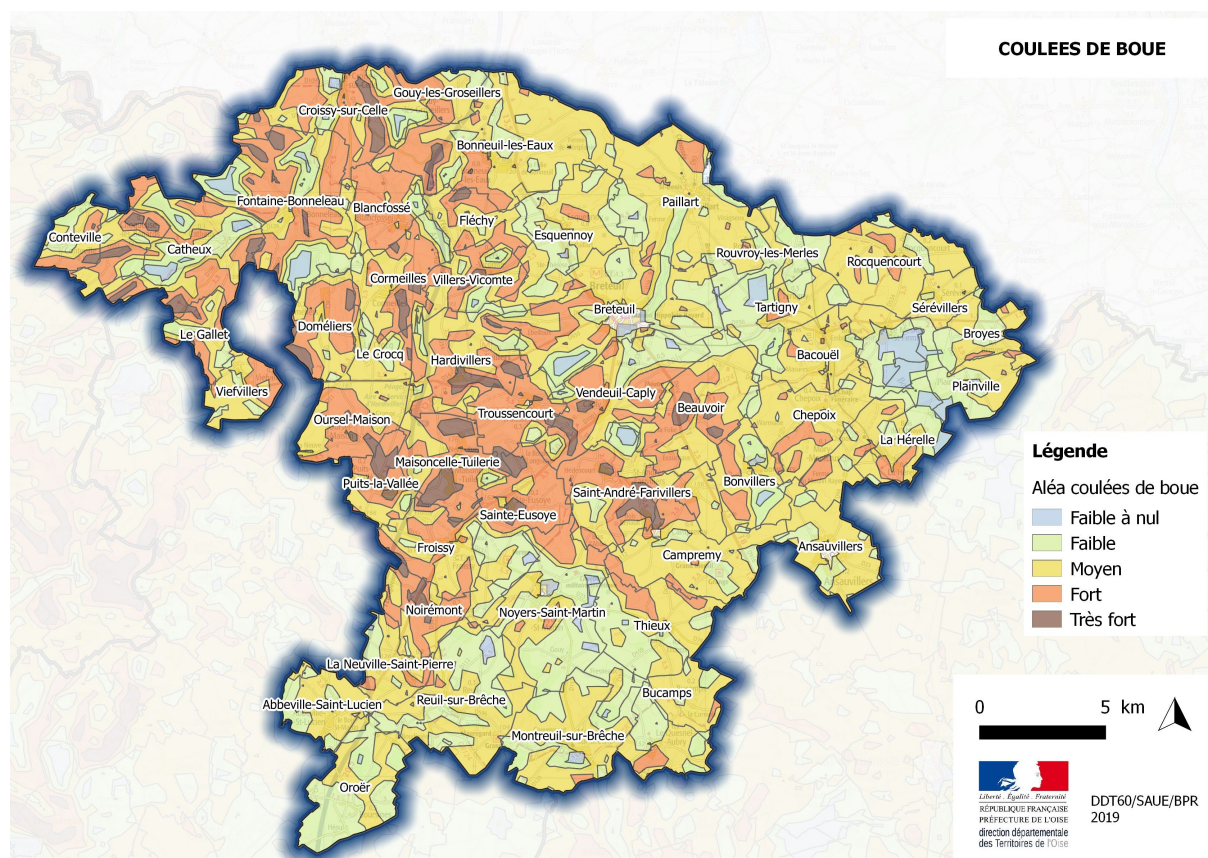
La coulée de boue est un mouvement rapide d'une masse de matériaux remaniés, à forte teneur en eau et de consistance plus ou moins visqueuse. Elle prend fréquemment naissance dans la partie aval d'un glissement de terrain ou dans les terrains mis à nu par les activités humaines. Les matériaux susceptibles de perdre ainsi leur cohésion sont des argiles, des limons, des sols, des roches décomposées ou des éboulis fins (*source : Géorisques*).

Plus d'informations sont disponibles sur les sites : [lien vers Géorisques](#), [lien vers site du BRGM](#) et [lien vers la cartothèque du site de la Préfecture de l'Oise](#).

Les communes de Beauvoir, Blancfossé, Bonneuil-les-Eaux, Breteuil, Campremy, Catheux, Choqueuse-lès-Bénards, Conteville, Cormeilles, le Crocq, Croissy-sur-Celle, Doméliers, Fléchy, Fontaine-Bonneleau, Froissy, le Gallet, Gouy-les-Groseillers, Hardivillers, Maisoncelle-Tuilerie, Noirémont, Noyers-Saint-Martin, Ourcel-Maison, Puits-la-Vallée, Saint-André-Farivillers, Sainte-Eusoye, Troussencourt, Vendeuil-Caply, Viefvillers et Villers-Vicomte sont concernées par des aléas très forts à faibles de coulées de boue.

Les communes d'Abbeville-Saint-Lucien, Ansauvillers, Bacouël, Bonvillers, Broyes, Bucamps, Chepoix, Esquennoy, la Hérelle, Mory-Montcruix, la Neuville-Saint-Pierre, Paillart, Plainville, le Quesnel-Aubry, Reuil-sur-Brèche, Rocquencourt, Rouvroy-les-Merles, Sérévillers, Tartigny et Thieux sont concernées par des aléas forts à faibles.

Les communes de le Mesnil-Saint-Firmin, Montreuil-sur-Brèche et Oroër sont concernées par des aléas moyens à faibles.



Les remontées de nappe :

La coulée de boue est un mouvement rapide d'une masse de matériaux remaniés, à forte teneur en eau et de consistance plus ou moins visqueuse. Elle prend fréquemment naissance dans la partie aval d'un glissement de terrain ou dans les terrains mis à nu par les activités humaines. Les matériaux susceptibles de perdre ainsi leur cohésion sont des argiles, des limons, des sols, des roches décomposées ou des éboulis fins (*source : Géorisques*).

Plus d'informations sont disponibles sur les sites : [lien vers Géorisques](#) et [lien vers la cartothèque du site de la Préfecture de l'Oise](#).

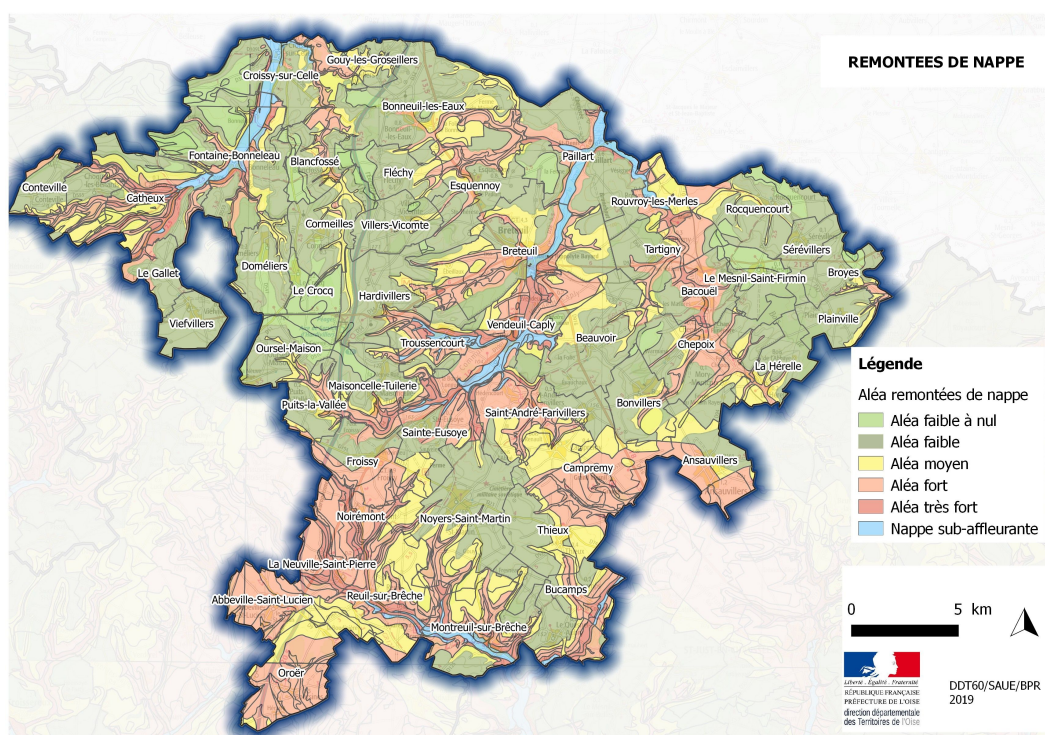
Les communes de Bacouël, Brerteuil, Bucamps, Catheux, Chepoix, Choqueuse-lès-Bénards, Conteville, Coissy-sur-Celle, Fontaine-Bonneleau, Froissy, le Gallet, Maisoncelle-Tuileries, Montreuil-sur-Brèche, Paillart, Puits-la-Vallée, le Quesnel-Aubry, Rouvroy-les-Merles, Saint-André-Farivillers, Sainte-Eusoye, Tartigny, Thieux, Troussencourt et Vendeuil-Caply sont concernées par des aléas très forts à faibles, ainsi que les communes d'Abbeville-Saint-Lucien, la Neuville-Saint-Pierre, Noirmont et Reuil-sur-Brèche par des aléas très forts à moyens de remontées de nappe.

Les communes d'Ansauvillers, Beauvoir, Blancfossé, Bonneuil-les-Eaux, Bonvillers, Broyes, Campremy, Cormeilles, Doméliers, Esquennoy, Fléchy, Gouy-les-Groseillers, Hardivillers, la Hérelle, Mory-Montcruix, Noyers-Saint-Martin, Ourcel-Maison, Plainville et Rocquencourt sont concernées par des aléas forts à faibles, ainsi que la commune d'Oroër par des aléas forts à moyens.

La commune de Villers-Vicomte est concernée par des aléas moyens à faibles.

Les communes de le Crocq, le Mesnis-Saint-Firmin, Sérévillers et Vieffvillers sont concernées par un aléa faible.

Les communes de Breteuil, Bucamps, Catheux, Croissy-sur-Celle, Fontaine-Bonneleau, Montreuil-sur-Brèche, Paillart, le Quesnel-Aubry, Reuil-sur-Brèche, Rouvroy-les-Merles, Saint-André-Farivillers, Sainte-Eusoye, Troussencourt et Vendeuil-Caply sont soumises à des effets de nappe sub-affleurante.

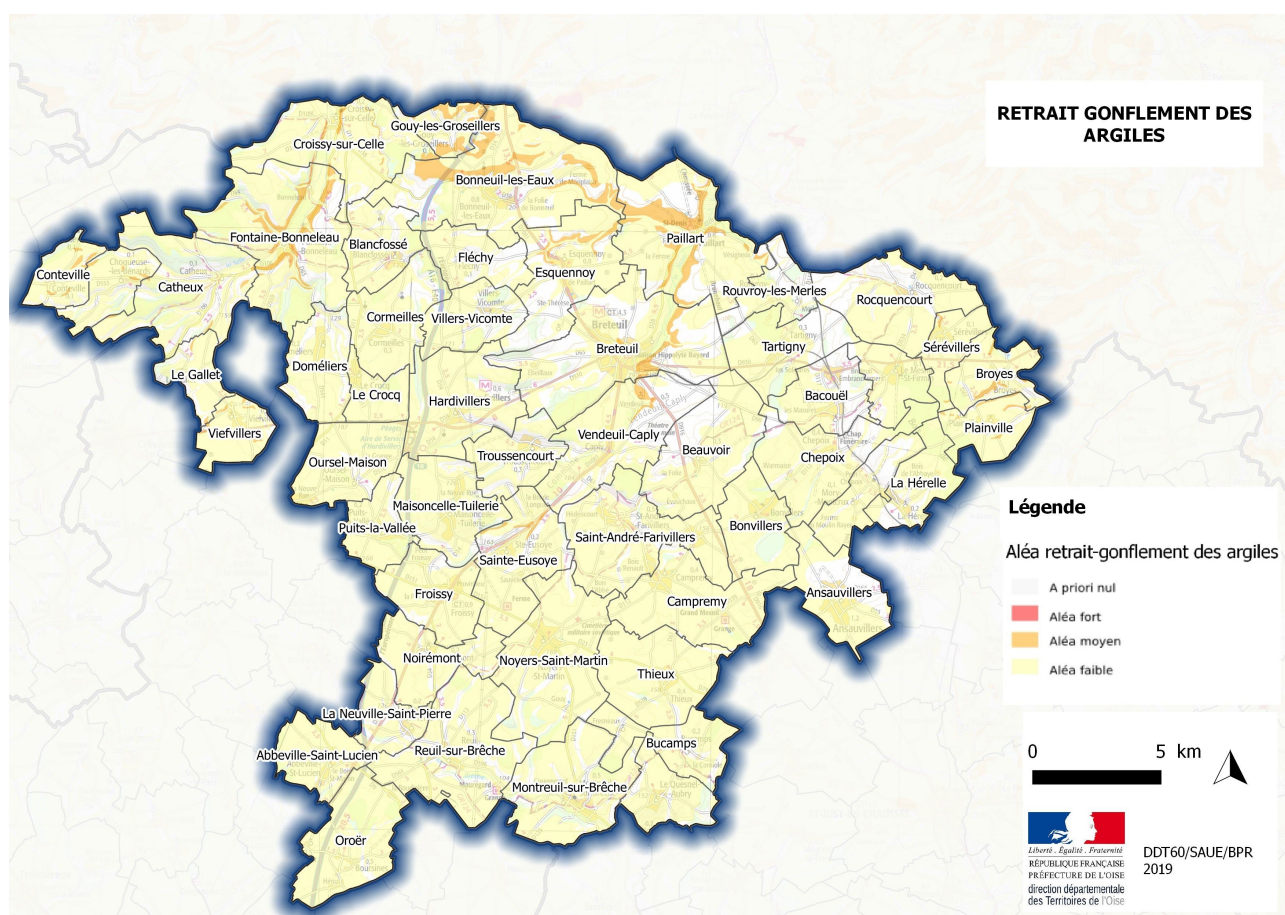


Retrait-gonflement des sols argileux

Le retrait par assèchement des sols argileux lors d'une sécheresse prononcée et/ou durable produit des déformations de la surface des sols (*tassements différentiels*). Il peut être suivi de phénomènes de gonflement au fur et à mesure du rétablissement des conditions hydrogéologiques initiales ou plus rarement de phénomènes de fluage avec ramollissement (*source : Géorisques*).

Plus d'informations sont disponibles sur le site du BRGM à l'adresse suivante : [lien vers Géorisques - retrait-gonflement des argiles](#) et [lien vers la cartothèque du site de la Préfecture de l'Oise](#), ainsi que dans le Cahier n°122 « le risque retrait-gonflement des sols argileux » et dans les Feuilles de l'Oise n°252-1 « l'aléa retrait-gonflement des argiles dans le département de l'Oise » (*documents ci-joint*).

L'intégralité des communes du périmètre d'étude de la CCOP est concernée par des aléas moyens à faibles.



Les Risques technologiques

Les Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT)

Ces plans concernent les établissements « Seveso à haut risque », dits « Seveso seuil haut » ou « Seveso avec servitude » (Seveso AS). Lorsque les mesures prises par l'exploitant d'un établissement de ce type s'avèrent insuffisantes au regard de la vulnérabilité des populations environnantes, les textes prévoient de délimiter des zones dans lesquelles le règlement du Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) peut interdire ou limiter la réalisation d'aménagements, d'extensions ou de constructions nouvelles (source : Géorisques).

Le périmètre d'étude de la CCOP n'est concerné par aucun PPRT.

Les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)

Toute exploitation industrielle ou agricole susceptible de créer des risques ou de provoquer des pollutions ou nuisances, notamment pour la sécurité et la santé des riverains est une « installation classée » (source : DREAL).

Les informations relatives aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) sont disponibles sur le [site du Ministère de la Transition Écologique et Solidaire](#).

Commune	Nombre d'ICPE	Fiche ICPE
Ansauvillers	1	Ferme éolienne " la Croisette "
Bonneuil-les-Eaux	1	Parc éolien de Bonneuil
Breteuil	6	Agora BJ Autos Breteuil Métaux SARL Esquennoy Énergies Inoforges Parc éolien de Breteuil - Kallista Energy
Campremy	2	EARL du Parc Enertrag Plateau Picard SCS
Doméliers	2	CAP Seine SARL DB Auto
Esquennoy	3	Airelec Erisap Parc éolien du " Bois Ricart "
Fontaine-Bonneleau	1	EARL de Bonneleau
Froissy	2	Agora Plastiques de Mitry - Grandjouan
Hardivillers	2	Cita SARL SA Gurdebeke
Noyers-Saint-Martin	4	Kallista Energy Groupe Hardi France Nordex Nordex LVI
Ourcel-Maison	2	Dépot Bingo Ferme éolienne d'Ourcel-Maison
Reuil-sur-Brèche	1	SEDE Environnement
Saint-André-Farivillers	1	SECE STA SAS
Villers-Vicomte	1	Ferme éolienne du BI-Herbin

Les communes d'Abbeville-Saint-Lucien, Bacouël, Beauvoir, Blancfossé, Bonvillers, Broyes, Bucamps, Catheux, Chepoix, Choqueuse-lès-Bénards, Conteville, Corneilles, le Crocq, Croissy-sur-Celle, Fléchy, le Gallet, Gouy-les-Groseillers, la Hérelle, Maisoncelle-Tuilerie, le Mesnil-Saint-Firmin, Montreuil-sur-Brèche, Mory-Montcru, la Neuville-Saint-Pierre, Noirémont, Oroër, Paillart, Plainville, Puits-la-Vallée, le Quesnel-Aubry, Rocquencourt, Rouvroy-les-Merles, Sainte-Eusoye, Sérévillers, Tartigny, Thieux, Troussencourt, Vendeuil-Caply et Viefvillers ne sont pas identifiées dans la base de données des installations classées du Ministère de la Transition Écologique et Solidaire.

Historique ICPE et carrières :

À l'exception des communes de Bonvillers, Chepoix, Gouy-les-Groseillers, Mory-Montcru et le Quesnel-Aubry, l'ensemble des communes appartenant au périmètre d'étude de la CCPOH est ou était concerné par la présence d'ICPE répertoriées par le Service de l'Environnement, de l'Eau et des Forêts (SEEF) de la Direction Départementale des Territoires (DDT) de l'Oise (*voir annexe 4 : inventaire des ICPE et carrières*), **soit un total de 286 sites**.

Canalisation de matières dangereuses

Sur le périmètre d'étude de la CCOP, aucune commune n'est concernée par le passage de canalisations de transport de matières dangereuses.

Installations industrielles rejetant des polluants

Sur le périmètre d'étude de la CCOP, les communes de Breteuil, Esquennoy, Hardivillers, Noyers-Saint-Martin et Reuil-sur-Brèche sont concernées par la présence d'installations industrielles rejetant des polluants, **soit un total de 5 sites**.

Commune	Nombre d'installations polluantes	Fiche installation
Breteuil	1	le Bronze Alloys
Esquennoy	1	Airelec
Hardivillers	1	Gurdebeke SA
Noyers-Saint-Martin	1	Groupe Hardi France
Reuil-sur-Brèche	1	Oise Compost - SEDE Environnement

Sites et sols d'activités industrielles

La commune de Hardivillers est concernée par la présence de sites pollués ou potentiellement pollués, identifiés par la base de données BASOL : [lien vers Basol](#), soit un total de un site.

Les communes d'Ansauvillers, Bacouël, Beauvoir, Blancfossé, Bonneuil-les-Eaux, Breteuil, Campremy, Chepoix, Corneilles, le Crocq, Doméliers, Esquennoy, Fontaine-Bonneleau, Froissy, le Gallet, Hardivillers, Noyers-Saint-Martin, Ourcel-Maison, Paillart, Puits-la-Vallée, Reuil-sur-Brèche, Rouvroy-les-Merles, Saint-André-Farivillers, Sainte-Eusoye, Thieux, Vendeuil-Caply et Viefvillers sont concernées par la présence de sites industriels et d'activités de services, identifiés par la base de données BASIAS : [lien vers Basias](#), **soit un total de 93 sites**.

Commune	Nombre de sites BASOL	Nombre de sites BASIAS
Ansauvillers	/	1
Bacouël	/	5
Beauvoir	/	1
Blancfossé	/	1
Bonneuil-les-Eaux	/	4
Breteuil	/	32
Campremy	/	3
Chepoix	/	2
Cormeilles	/	1
Le Crocq	/	2
Doméliers	/	3
Esquennoy	/	4
Fontaine-Bonneleau	/	1
Froissy	/	9
Le Gallet	/	1
Hardivillers	1	4
Noyers-Saint-Martin	/	5
Ourcel-Maison	/	1
Paillart	/	2
Puits-la-Vallée	/	1
Reuil-sur-Brèche	/	1
Rouvroy-les-Merles	/	1
Saint-André-Farivillers	/	3
Sainte-Eusoye	/	1
Thieux	/	2
Vendeuil-Caply	/	1
Viefvillers	/	1

Les communes d'Abbeville-Saint-Lucien, Bonvillers, Broyes, Bucamps, Catheux, Choqueuse-lès-Bénards, Conteville, Croissy-sur-Celle, Fléchy, Gouy-les-Groseillers, la Hérelle, Maisoncelle-Tuilerie, le Mesnil-Saint-Firmin, Montreuil-sur-Brèche, Mory-Montcruix, la Neuville-Saint-Pierre, Noirmont, Oroër, Plainville, le Quesnel-Aubry, Rocquencourt, Sérévillers, Tartigny, Troussencourt et Villers-Vicomte ne sont pas identifiées dans la base de données BASIAS.

(Fiche mise à jour le 05 septembre 2019 - © DDT de l'Oise)